

Qu'est ce que le PLPDMA ?

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est un programme visant à réduire les déchets des habitants et des établissements du territoire. Il propose un plan d'actions sur 6 ans : **2026>2032**

1

Moins de déchets, mais encore trop



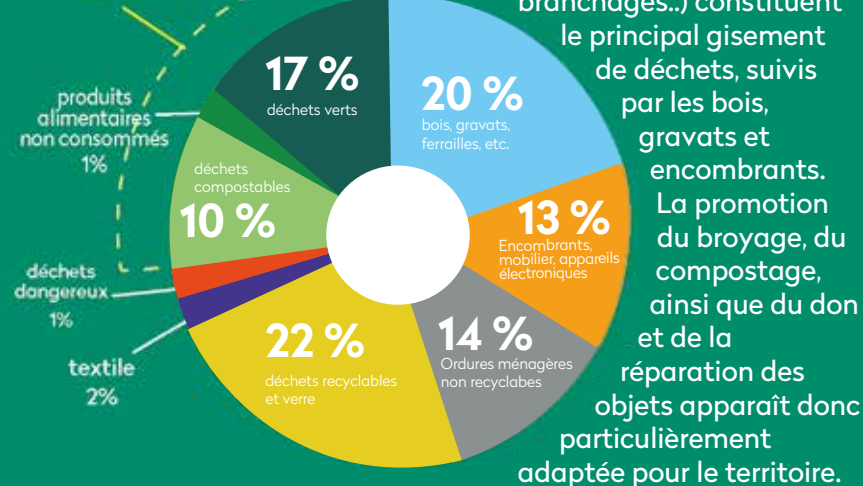
596 kg
par habitant
et par an

La production de déchets ménagers a augmenté jusqu'en 2021 avant de diminuer, mais reste supérieure à la moyenne régionale. Pour y répondre, l'Agglo s'est engagée dans la démarche « Territoire 0 déchet, 0 gaspillage » et a adopté son premier PLPDMA en 2019.

2

Qu'est ce qu'on jette ?

BIODÉCHETS
28%



Les déchets verts (tontes, branchages..) constituent le principal gisement de déchets, suivis par les bois, gravats et encombrants. La promotion du broyage, du compostage, ainsi que du don et de la réparation des objets apparaît donc particulièrement adaptée pour le territoire.

3

Un 2^e PLPDMA dans la continuité du 1^{er}

Loire Forez agglomération a mis en œuvre un 1^{er} PLPDMA pour 2019-2025, désormais évalué. Le plan 2026-2032 s'appuie sur ces résultats et sur une démarche collaborative, et prolonge les actions engagées depuis plusieurs années sur le territoire.

4

Les objectifs du plan d'actions



- 88 KG_{ci}
par habitant et **2030**
par an

L'objectif d'ici 2030 est de revenir au niveau de production de déchets de 2015, malgré la hausse de population. En 2025, un habitant de Loire Forez agglomération produit en moyenne 596 kg/an de déchets. L'objectif est de les réduire de 88 kg pour atteindre 508 kg/an.

5

Le plan d'actions (détails au verso)

4 axes

correspondants à différents types de producteurs de déchets.

9 actions

pour réduire différents types de déchets.

3 objectifs

- réduire les tonnages
- favoriser la mise en réseau des partenaires et relais
- sensibiliser les différents publics

Les 4 axes du plan d'actions

Déployer des politiques publiques ambitieuses de réduction des déchets à travers l'incitation et la responsabilisation des usagers

ENCOURAGER À LA RÉDUCTION À TRAVERS LA TARIFICATION INCITATIVE ET LES SOLUTIONS DE TRI

MAÎTRISER L'AUGMENTATION DES DÉCHETS D'EMBALLAGE ET DE DÉCHÈTERIES

RESPONSABILISER ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA RÉDUCTION DE LEURS DÉCHETS



Axe 1

Favoriser la gestion de proximité et la valorisation des biodéchets



Axe 2

MIEUX TRAITER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

VALORISER LES DÉCHETS VERTS À PROXIMITÉ



Mieux informer les habitants, outiller toutes les générations pour massifier la réduction des déchets

MIEUX COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET OUTILLER LES HABITANTS POUR MASSIFIER LES GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

ÉLARGIR L'OFFRE DE SENSIBILISATION AUPRÈS DU JEUNE PUBLIC



Axe 3

S'appuyer sur les acteurs relais pour mailler le territoire en solutions de réduction des déchets



Axe 4

CONNAÎTRE ET RELAYER L'OFFRE LOCALE

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS FORTS AVEC LES ACTEURS RELAIS